AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0457
FR0000075988-FS0199

26 mars 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

HI-MEDIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 mars 2014, M. Stéphane Pictet a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 mars 2014, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société anonyme Virtual Network qu'il contrôle, le seuil de 5% du capital de la société HI-MEDIA et détenir, directement et indirectement, 2 260 850 actions HI-MEDIA représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 4,67% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Stéphane Pictet	2 060 850	4,57	2 060 850	4,26
Virtual Network SA	200 000	0,44	200 000	0,41
Total Stéphane Pictet	**2 260 650**	**5,01**	**2 260 850**	**4,67**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions HI-MEDIA sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 45 112 645 actions, représentant 48 381 633 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.